

## PRESENTATION DU METIER

Le formateur SST exerce son activité en tant que salarié d'une entreprise ou d'un établissement, ou en tant que salarié ou prestataire d'un organisme de formation. Il exerce cette fonction dans les conditions définies par son entreprise, établissement ou organisme et dans le respect des règles de l'habilitation et des documents cadres définis par le réseau prévention.

## PUBLIC VISE

**TOUT PUBLIC**

## PRE-REQUIS

- Être titulaire du certificat SST ou APS en cours de validité, délivré par une entité habilitée ;
- Avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS (<https://www.eformation-inrs.fr/>) ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses régionales de sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription) ;
- Disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression. Il est également souhaitable qu'il sache utiliser un logiciel de traitement de texte ainsi qu'un logiciel de présentation.

## OBJECTIF DE FORMATION

**A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :**

- Former, certifier, maintenir et actualiser les compétences secours et prévention des SST
- Justifier la formation SST en explicitant son intérêt dans l'organisation des secours et dans la démarche prévention et savoir répondre à la demande de formation en tenant compte des spécificités de l'entreprise ;
- Développer, au travers des formations qu'il assure, les thèmes relatifs à la prévention des risques professionnels, rendant ainsi les personnels formés, dans le cadre de ce dispositif, plus vigilants quant aux atteintes à la santé liées au travail et leurs conséquences, plus motivés à faire progresser la prévention dans l'entreprise ;
- Assurer, le cas échéant, le rôle de référent SST.

**NB : Le formateur SST participe à la conception et à l'animation de formations de SST.**

## SECTEURS D'ACTIVITES ET TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU SST

**Les différents secteurs d'activités en lien avec la certification SST :**

Structures : Aéroport - Association - Entreprise - Service d'incendie et de secours - Société d'exploitation des remontées mécaniques ....

**Les types d'emplois en lien avec la certification :**

Agent sécurité entreprise  
Animateur sécurité entreprise Agent  
de sécurité privée  
Responsable sécurité entreprise  
Tout salarié dans l'entreprise

**Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS**

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr)

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

**N° Siret : 838 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018**

## NIVEAU ET/OU DOMAINE D'ACTIVITE

### Références juridiques des réglementations d'activité :

Le Code du travail impose à l'employeur de mettre en place une organisation des secours, en liaison avec le médecin du travail. La formation spécifique de salariés aux gestes d'urgence peut permettre, dans ce cadre, d'organiser un dispositif d'alerte et d'assurer les premiers secours, avant la prise en charge de la victime par les services de secours extérieurs professionnels et médicalisés.

L'article R.4224-15 du Code du travail impose, en outre, la formation de secouristes dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux et dans chaque chantier employant 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours où sont effectués des travaux dangereux.

En outre, l'article R.4224-16 du code du travail stipule qu'en l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades.

Enfin, l'article L. 4141-2 du Code du travail fait obligation à tout chef d'établissement d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité au bénéfice notamment des travailleurs qu'il embauche ou qui changent de poste de travail. Cette formation doit instruire le salarié sur la conduite à tenir lorsqu'une personne est victime d'un accident ou d'une intoxication sur les lieux de travail (articles R. 4141-3 et R. 4141-17). Elle lui enseignera que faire en cas d'accident et qui alerter.

### Domaine d'activité :

- Banque
- Bâtiment et Travaux Publics -BTP-
- Bâtiment industriel
- Bâtiment tertiaire
- Commerce/grande distribution
- Défense nationale
- Évènementiel
- Immobilier
- Patrimoine culturel et historique
- Recherche et développement
- Résidentiel
- Spectacle
- Sport et loisirs
- Transport/logistique
- Transport (aérien, ferroviaire, maritime, ...)

## FICHE(S) ROME DE RATTACHEMENT/FORMACODE

Formacode(s) :

- 42829 : sauvetage secourisme travail
- 42817 : réglementation santé sécurité travail
- 42819 : accident travail maladie professionnelle

Code(s) NSF : 344r : Mise en œuvre des règles d'hygiène et sécurité

## PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTENU

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : contact@ifps-formation.fr

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 838 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

## DOMAINE DE COMPETENCES 1

### DEMONTREZ L'INTERET DE LA FORMATION SST POUR UNE ENTREPRISE

1. Justifier la formation SST pour une entreprise
2. Répondre à la demande de formation SST de l'entreprise en tenant compte de ses spécificités

## DOMAINE DE COMPETENCES 2

### MAITRISER LES ASPECTS METHODOLOGIQUES ET TECHNIQUES DE LA PREVENTION ET DU SECOURS POUR METTRE EN ŒUVRE UNE FORMATION SST

3. S'appuyer sur le guide des données techniques pour mettre en œuvre une action de secours
4. Justifier la mise en place d'actions de prévention

## DOMAINE DE COMPETENCES 3

### CONCEVOIR, ANIMER, EVALUER ET SUIVRE UNE ACTION DE FORMATION D'ACTEUR SST

5. Concevoir un déroulé pédagogique d'une action de formation d'acteur SST
6. Animer une action de formation
7. Mettre en œuvre différentes méthodes d'évaluation
8. S'assurer de la gestion administrative de la formation dans le cadre de l'habilitation SST

## PROGRAMME DE LA FORMATION

<p style="text-align: center;"><b>1ère demi-journée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil - Présentation de la formation et de son organisation - Présentation du dispositif SST :</li> <li>□ La formation professionnelle continue,</li> <li>□ L'ingénierie de formation,</li> <li>□ Le document de référence et les différents référentiels (activités, compétences, certification),</li> <li>□ L'ingénierie pédagogique (construction de compétences à partir d'une action pédagogique), □ Le manuel du formateur.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>2ème demi-journée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappel des notions de base en prévention - SST - Acteur de Prévention - Le Plan d'Actions Prévention SST - La démarche de prévention d'une entreprise - Méthodologie (outil) - Répondre à une demande de formation SST</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>3ème demi-journée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'action de formation SST dans la démarche de prévention d'une entreprise</li> <li>- Préparer la réponse pédagogique</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>4ème demi-journée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide des données techniques – rappel de la formation SST - « Carrefour des techniques »</li> <li>- Le Plan d'Intervention SST</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>5ème demi-journée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les fondamentaux de la pédagogie de l'adulte (courants, conditions d'apprentissages, états d'un adulte en formation)</li> <li>- Les objectifs pédagogiques</li> <li>- Les méthodes pédagogiques</li> <li>- Les outils pédagogiques</li> <li>- Mise en application</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>6ème demi-journée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La conception du déroulé pédagogique</li> <li>- Les méthodes pédagogiques adaptées à la formation SST</li> <li>- Construction d'une séquence de formation - Mise en application</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>7ème demi-journée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en application d'une stratégie pédagogique</li> <li>- Les fondamentaux de la communication</li> <li>- Les outils de communication</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>8ème demi-journée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Typologies d'évaluations et conduite de l'évaluation des SST (formative et certificative)</li> <li>- Les modalités et les indicateurs de réussite d'évaluations formatives</li> <li>- Mise en application</li> <li>- Bilan de la première partie de formation</li> </ul>

<p style="text-align: center;"><b>9ème demi-journée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil</li> <li>- Retour intersession</li> <li>- Épreuve certificative n°1</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>10ème demi-journée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappels : typologies d'évaluations et conduite de l'évaluation des SST</li> <li>- Les modalités et les indicateurs de réussite d'évaluations formatives</li> <li>- Le référentiel de certification SST</li> <li>- Mise en application et préparation des évaluations formatives</li> <li>- Construction d'une séquence de formation - Mise en application</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>11ème demi-journée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'une séquence de formation</li> <li>- Mise en application</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>12ème demi-journée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'une séquence de formation (allant jusqu'à l'évaluation)</li> <li>- Mise en application</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>13ème demi-journée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'une séquence de formation (allant jusqu'à l'évaluation)</li> <li>- Mise en application</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>14ème demi-journée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'une séquence de formation dédiée à l'évaluation certificative</li> <li>- Mise en application et préparation des épreuves certificatives du SST</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>15ème demi-journée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation de l'épreuve certificative n°2</li> <li>- Épreuve certificative n°2</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>16ème demi-journée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'organisation administrative de la formation et l'outil de gestion national FORPREV</li> <li>- Bilan et clôture de l'action de formation</li> </ul>

## MODALITES D'ORGANISATION

**Durée totale minimum :**

56 heures en présentiel réparties sur 2 semaines non consécutives, sans travail d'intersession.

**Effectif minimum et maximum :**

De 5 personnes minimum à 10 personnes maximum

**Modalités d'intersession :**

Sans objet

**Méthodes pédagogiques :**

Alternance des méthodes pédagogiques suivantes : les méthodes affirmatives, interrogatives, et les méthodes actives

**Moyens pédagogiques :**

Présentations Powerpoint, vidéos, plateformes e-learning, livret pédagogique

- \* Le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire :
- \* Plusieurs ordinateurs portables (sous Windows)
- \* Les logiciels appropriés
- \* La connexion Internet et à notre serveur
- \* Les supports papiers
- \* Ecrans interactifs

**Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS**

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr)

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

**N° Siret : 838 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018**

<b>Outil(s) pédagogique(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>☐ Plan d'intervention SST + pictogrammes</li><li>☐ Plan d'actions prévention + pictogrammes</li><li>☐ L'aide-mémoire « Sauvetage secourisme du travail » (Edition INRS ED 4085)</li></ul>
<b>Matériel de simulation et d'apprentissage</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>☐ 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires</li><li>☐ 1 lot de mannequins avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle) :</li><li>☐ Mannequin RCP adulte</li><li>☐ Mannequin RCP enfant</li><li>☐ Mannequin RCP nourrisson</li><li>• Divers matériels pour la réalisation des simulations</li><li>• Matériel d'entretien des mannequins et consommables</li></ul>

### Moyens techniques :

Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet  
Plateau technique validé par Bureau de la prévention et de la réglementation incendie de Paris.

### Qualification des formateurs :

Les formateurs ou formateurs de formateurs sont titulaires du certificat de « Formateur SST » ou du certificat « Formateur de formateurs SST » en cours de validité, délivré par l'INRS.

## EVALUATION FORMATIVES

Les apprenants seront assujettis aux évaluations formatives pendant toute la durée de la formation par le formateur conformément au guide technique INRS et au document de référence INRS.

## MODALITES D'EVALUATION CERTIFICATIVE

- ☐ En vue de l'obtention du certificat de formateur en sauvetage secourisme du travail, 2 épreuves certificatives sont organisées de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence : - la 1ère en début de 2ème semaine, - la 2nde, en fin de formation.
- ☐ Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 7 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.
- ☐ Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation (sauf dispositions particulières prévues au §4.2.5) et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité (voir annexe §5.2.3) peuvent prétendre à l'obtention du certificat de formateur SST.
- ☐ La validité de ce certificat est fixée à trois ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 36 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

### NB :

Un formateur SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que formateur SST. Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

**Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS**

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr)

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 838 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

## LE COUT DE LA FORMATION

Nous contacter : Téléphone +33 07 61 73 20 10  
+33 01 46 31 46 02

Email : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr)

## LIEU DE FORMATION

Adresse : 345 avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART France

## ACCES

Métro ligne 13 Porte de Chatillon - Tramway T6 Mail de la Plaine  
Depuis la Gare Saint Lazare ligne L Viroflay rive droite puis T6 direction Chatillon arrêt Mail de la Plaine  
Depuis le RER B Massy Palaiseau, Arcueil Cachan Bus 395 et 390

## ACCESSIBILITE



- \* Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- \* Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- \* Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public.

**Référent handicap : Monsieur AZIE EUSTACHE**

**Téléphone**

**+33 07 61 73 20 10  
+33 01 46 31 46 02**

**Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS**

**① : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr)**

**345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART**

**N° Siret : 838 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018**



**Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS**

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr)

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

**N° Siret : 838 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018**